AFFAIRE N°1
09.12 2025 avenant 4 APADS

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212202824-20251209-202512170922-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 9 Décembre 2025
à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, M. VELLY, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, M. PORTE, Mme Chantal MICHEL, M. HAMON, Mme RAOUL-DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme SELMER, M. VILPASTEUR respectivement représentés par M. VILT, Mme JEGU
Absent excusé : M. LABBE
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de séance : Mme TROTEL

Le nombre de conseillers en exercice est de 23
Présents : 17
Votants : 19 (dont 2 pouvoirs)

Convocation adressée le 3 Décembre 2025

*

AFFAIRE N°1 – CONVENTION AVEC L'A.P.A.D.S. (ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES OU SAUVAGES) - AVENANT N°4

Rapporteur : Mme JEGU

Considérant le partenariat mis en place avec l'association APADS (Association de Protection des Animaux Domestiques ou Sauvages) dans le cadre des campagnes de stérilisation des chats libres,

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer l'avenant de renouvellement de la convention de partenariat entre la Commune et cette association établissant les engagements de chacune des parties dans le cadre des campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire de la Commune.

Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle prévoit que l'association APADS prenne en charge les soins complémentaires s'avérant nécessaire lors de l'examen par le vétérinaire pour les chats capturés (vermifuge, antiparasites, petites plaies…).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'association APADS – avenant n° 4

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Soizic TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★